

**Journée d'étude
« Les frontières de l'intime »
7 novembre 2005**

Intervention de Madame Martine MEDER-KLEIN

**L'ESPACE RELATIONNEL ET LES TERRITOIRES
DE L'INTIME**



Sommaire

I. L'INTIMITE, LE CORPS ET L'ESPACE PRIVE

- 1) L'intimité liée au corps**
- 2) La notion d'espace privé et d'espace personnel**

II. L'INTIMITE, UN ESPACE NEGOCIE DANS L'ESPACE PUBLIC

- 1) La notion d'espace public**
- 2) L'espace relationnel**

III. METHODOLOGIE

- 1) Entre l'intimité et l'espace public**
- 2) L'intimité liée au secret et à la confiance**
- 3) Le respect de l'intimité**

POUR CONCLURE

L'être humain est un être spatio-temporel et ces deux dimensions sont fondamentales de toute activité et de toutes expériences humaines, de toute organisation et de toute société. La question du privé et du public est celle de l'articulation des espaces et des temps, celle des « passages », des sas, des espaces de transition, dans lesquels l'individu a la liberté d'ouvrir ou de fermer sa porte. Chez l'être humain, il y a des temps qui permettent à la construction de la personnalité d'être assez solide pour pouvoir courir le risque d'aller à la rencontre de l'autre. Entre le privé, l'intime, et le public, il pourrait y avoir l'associatif, la rencontre de l'autre quand on l'a décidé.

Le concept d'intimité a été traditionnellement défini par une confrontation de l'espace public et de l'espace privé, deux domaines qui, en général, s'opposent, le premier engageant ce que l'on partage avec le plus grand nombre, le second ce que l'on partage seulement avec quelques proches. A l'intersection de ces deux pôles, entre le social et le personnel, je place l'espace relationnel, ce lieu de rencontre et d'échange qui oblige les individus à livrer une part de leur intimité et souvent à la défendre.

Face aux contraintes sociales, nous pouvons constater que la conquête de l'intimité se lie avec l'affirmation de la vie quotidienne et une différenciation de la scène publique : l'être familial se confronte à l'être social. La valorisation moderne de la sphère privée ne se limite pas au seul droit qu'a un individu à se retirer ; cette sphère accorde à l'individu ordinaire la possibilité de bâtir un monde qui lui appartient en propre, un monde dans lequel il est quelqu'un¹.

L'importance nouvelle accordée à la vie professionnelle et familiale témoigne de l'émergence d'une catégorie nouvelle : la vie privée, souligne Olgierd Kuty². La vie privée est l'un des lieux à partir desquels peut se construire une distanciation à l'égard des organisations collectives, c'est aussi une nouvelle réalité familiale que les historiens appellent la socialité restreinte. Le droit à l'intimité est une notion récente qui renforce le droit plus général à la vie privée et lui confère une dimension éthique supplémentaire.³ En effet, le passage de l'état d'étrangeté à l'état du familier requiert des dispositifs confidentiels, des dispositifs qui permettent de domestiquer le doute et le soupçon quant aux raisons du vivre ensemble. Plus fondamentalement, l'intimité autorise des formes singulières de reconnaissance des personnes et des échanges fondées sur la confiance.

Comment les lieux d'accueil peuvent-ils garder une « échelle humaine » au sens de l'intime, comment l'intimité se perçoit-elle se manifeste-t-elle dans l'espace relationnel ?

Comme toute analyse impose d'éclaircir au préalable le cadre épistémologique de référence, pour cette communication, qui s'adresse à des usagers de lieux d'accueil parents-enfants, je poserai brièvement, au fur et à mesure de mon exposé, quelques définitions qui correspondent à l'entrée choisie ici, de façon à ce que nous partions d'une base commune.

Pour aborder les territoires de l'intime et le sens qu'ils prennent dans l'espace relationnel, nous nous intéresserons tout d'abord à la relation entretenue entre l'intimité, le corps et le privé ; puis nous verrons combien l'intime est négocié dans l'espace public et la place que prennent la confiance et la confidentialité.

Je n'ai aucunement la prétention de faire le tour de la question soulevée, mais plutôt de mettre à disposition des éléments qui ouvriront peut-être quelques pistes de réflexion et qui pourront éventuellement donner un éclairage à une analyse de situations et de vécus.

I – L'INTIMITÉ, LE CORPS ET L'ESPACE PRIVE

L'idée d'intimité est très extensive, elle s'étend sur toutes les relations privées au sens large, de la vie domestique à la vie familiale, de l'histoire d'une communauté à celle de ses vêtements, etc.⁴ Elle nous dit surtout quelque chose de la liberté de soi, un manifeste de sa propre appartenance, une libre propriété de disposer de ses forces en contact avec les lieux publics.

« Les seuils d'accessibilité de l'intimité ne sont pas sans analogie avec la séparation vie privée et vie publique ; ils se déclinent différemment dans une entreprise ou dans la famille, dans les institutions d'aide ou de secours [...] En chacun de ces lieux s'exerce un droit de regard sur « certaines choses » [...] et s'arrêtent net sur d'autres [...] Ces lieux n'ont pas entre eux des liens évidents, ils soulignent pourtant à quel point l'intimité – ce droit élargi au secret et à la propriété de soi, une liberté de penser et de conviction – participe de la socialisation des individus, comme un moment de première importance que les relations sociales autorisent et ratifient. »⁵

L'intimité est une notion doublement connotée, elle indique une frontière entre deux réalités : l'intérieur et l'extérieur, le personnel et le social, le domaine privé et le domaine public⁶. L'intimité a également part avec l'identité de la personne, elle est le lieu de sa dignité et suppose l'entrée dans l'ordre des personnes avec la relation à l'autre, sa présence, etc.⁷ On peut comprendre alors qu'une atteinte à l'intimité puisse procéder d'un déni d'intériorité ou d'une non reconnaissance de la personne.

1) L'intimité liée au corps

Dans une relation d'échange, la personne est obligée d'entrer en relation à visage découvert. Si elle peut cacher son statut social ou ses intentions, elle ne peut cacher son apparence, son corps.

L'intimité est fixée au corps, comme une zone « de possession de soi », le corps étant un bien intime⁸. Le corps est la frontière entre la personne et l'extérieur, entre sa vie intérieure et ses relations. Le corps peut être appréhendé comme un espace de visibilité du privé vers le public, mais aussi comme un espace d'autonomie de l'ordre du privé et de participation sociale. L'atteinte du corps est déjà « toucher », voire franchir ou transgresser une frontière.

Le corps est le lieu de la personne et le support de son individualité, il renvoie à l'identité unique de chaque individu. C'est d'abord par le corps que se construit l'intimité du sujet. Pourtant, en matière d'intimité, on ne peut se limiter au corps visible, la sphère du privé s'étend par lui à la vie intérieure, aux pensées et aux opinions personnelles. Avec la sphère du privé, l'intimité s'élargit aux relations personnelles et l'environnement d'un individu. La notion d'intimité renvoie donc à celle d'espace privé, de sa matérialisation sociale qui se pose entre les individus avant même que le corps n'entre en jeu⁹.

L'intimité ne s'arrête pas au corps, mais se prolonge aux objets intimes comme le linge, les objets personnels auxquels chaque individu est attaché et qui ont une valeur affective ou une charge émotionnelle.

2) La notion d'espace privé et d'espace personnel

Si la notion d'intimité renvoie en général à celle d'intériorité ou de privé, le droit à une intimité reste encore mal défini et l'on utilise plus souvent la notion de vie privée. L'espace privé n'a pas toujours eu le rôle majeur que nous lui donnons aujourd'hui car le partage des lieux de vie, de l'espace privé, a longtemps été la règle, le collectif prévalait sur l'individuel¹⁰.

Au sens classique ou historique, la vie privée a été définie comme « le droit de vivre en paix ». Cependant, la vie privée a revêtu plusieurs dimensions. Pour certaines personnes, la vie privée signifie avoir droit à un espace privé, pouvoir effectuer des communications privées, être libre de toute surveillance et respecter le caractère sacré de la personne.

Dans la longue évolution de notre conception de l'intimité, le repère le plus patent est l'aspiration constante des individus à acquérir et préserver des zones de l'espace social¹¹ à l'abri des emprises d'autrui. Ce rapport entre la gestion de l'espace et le degré d'intimité est

tellement fort, que cette évolution marque l'histoire des lieux collectifs et notamment les lieux institutionnels dans leur progression vers le respect des personnes accueillies. ¹²

De même que l'espace public est plus large que le domaine public, l'espace intime et personnel est plus large que l'espace privé. L'espace personnel est une zone qui entoure l'individu et dont les fonctions varient selon des facteurs psychologiques et culturels. Cette bulle psychologique dessine une frontière et un rayon d'action, qui est une véritable barrière psychologique envers les autres et ce qui entoure l'individu. L'espace personnel permet donc à l'individu de se protéger dans ses relations avec l'autre, c'est un halo qui l'enveloppe. Il s'agit aussi d'une zone émotionnelle et socio-affective qui varie selon divers facteurs psychologiques et culturels, mais elle ne peut être pénétrée par autrui sans provoquer des réactions caractérisées. Toute intrusion de l'espace personnel sera vécue différemment selon les liens socio-affectifs en jeu, les normes sociales et culturelles en cours, l'état psychologique de l'individu et bien sûr selon le contexte de la situation. Le « calibrage » de l'espace personnel est en quelque sorte tributaire des distances interpersonnelles qui sont des distances culturellement déterminées et qui régulent les interactions sociales¹³. La pénétration de l'espace personnel par l'autre provoque une réaction de défense. L'espace personnel peut être lu comme un système de défense ou une régulation de l'intimité ; l'individu adapte alors l'environnement à ses besoins en modifiant certains éléments ou en négociant l'utilisation d'un lieu avec d'autres usagers.

L'espace personnel est cette frontière invisible autour d'une personne, il se manifeste par des distances plus ou moins importantes que les individus établissent entre eux et qui vont de l'intime au public, en passant par le personnel et le social.

L'intimité autorise une mise à distance *momentanée* du monde social¹⁴. Il importe beaucoup aux gens de régler l'accès à leur personne. Ainsi, chacun tient à s'entourer d'une certaine distance lorsqu'il doit s'entretenir avec d'autres. L'étendue et la nature de cette distance dépendent de l'identité de l'interlocuteur, des circonstances et de la disposition du cadre, de même que d'autres facteurs liés au milieu.

Le respect des conventions d'espace personnel est l'un des fondements de l'interaction sociale, lorsque l'autre passe outre ces conventions, l'individu se sent menacé ou offensé.

Il existe, selon Hall¹⁵, différentes distances entre les individus : la distance intime, la distance personnelle, la distance sociale et la distance publique.

Dans la distance intime, la présence de l'autre s'impose et peut devenir envahissante, le contact est de peau à peau. Le corps de l'autre est assez près pour être ressenti (vision, odeur, chaleur du corps, rythme respiratoire, souffle de son haleine).

La distance personnelle désigne la distance minimum acceptable par chaque individu. On peut l'imaginer comme une petite sphère protectrice ou bulle qu'un organisme créerait

autour de lui pour s'isoler des autres. A cette distance, les contacts de peau sont moindres, l'interlocuteur est tenu à distance.

Dans la distance sociale, plus aucun détail intime n'est perceptible, les contacts sont devenus impossibles. Elle se situe à plus d'un mètre et l'on y débat de sujets impersonnels. L'attention est retenue par les yeux et la bouche de l'interlocuteur. Cette distance peut servir à isoler ou séparer les individus.

La distance publique est la distance située hors du cercle où l'individu est directement concerné. Cette distance de plus de trois mètres peut déclencher une forme de fuite. La personne compte moins que son discours. Les gestes sont amplifiés et ralentis, la parole est articulée. C'est celle des personnages officiels comme les politiques, les acteurs, etc.)

La distance de confort correspond donc à la distance avec laquelle nous sommes à l'aise pour converser avec notre interlocuteur, lorsque la distance perçue est inappropriée, l'individu se sent mal à l'aise et il ajuste généralement celle-ci en s'approchant ou en reculant. Pour mettre l'interlocuteur à l'aise, il est donc important de savoir garder la bonne distance, de trouver l'espace juste, approprié, et de respecter le territoire de chacun.

II – L'INTIMITE, UN ESPACE NEGOCIE DANS L'ESPACE PUBLIC

L'émergence de l'intimité est permise par l'éclosion de lieux privatifs, par un cloisonnement de l'espace¹⁶ et le lieu privatif choisit pour laisser émerger une intimité est un lieu de protection qui ne laisse pénétrer que les personnes expressément invitées à le faire et dont la présence est souhaitée. Or, dans les lieux d'accueil qui sont des lieux institutionnalisés, l'accès au tiers est difficilement gérable. Il est des lieux plus ou moins intimes, un bureau ou un coin de pièce qui peuvent servir de repli spatial, mais la personne qui livre une part de son intimité à travers une conversation ne sait pas toujours qui va pénétrer cet espace et à quel moment ; c'est là que peut naître un sentiment d'agression, de vulnérabilité.

1) La notion d'espace public

On peut considérer l'espace public comme la partie non bâtie d'un espace et que l'on affecte à des usages publics. Il est moins défini comme un territoire appartenant à la collectivité que comme un lieu traversé par des usages et marqué par des stratégies collectives et/ou individuelles d'appropriation et de cohabitation. En ce sens l'espace public est d'abord un espace. Si les lieux d'accueil ne sont pas des espaces publics au sens strict du terme, ils

sont quand même affectés par des usages qui les assimilent à des espaces publics. Ce sont des lieux de communication et de contacts sociaux.

La notion d'espace public renvoie donc à l'altérité, à la perception de l'autre, à des règles communes dont un individu attend de l'autre qu'il les respecte. L'espace public cristallise des logiques identitaires collectives, communautaires ou individuelles qui, pour être comprises, demandent de mettre particulièrement l'accent sur deux éléments clés de sa définition : le premier est la notion d'altérité, dans le sens où l'espace public est le domaine de l'autre tout en étant aussi le mien et le second la notion de vulnérabilité, dans l'idée que je n'ai pas de pouvoir sur cet espace, qu'il n'est pas mien, mais que je dois le partager avec d'autres.

Ainsi, les tensions qui traversent l'espace public amènent chacun, et d'abord les plus fragiles, à éprouver des difficultés à s'y sentir bien. Ces tensions pèsent sur la représentation que peut avoir un individu de l'espace public et de ces « autres » qui le constituent ; elles ont tendance à provoquer un sentiment de vulnérabilité ou d'insécurité.

2) L'espace relationnel

C'est un espace où les individus définissent leurs actions en fonction des autres. C'est un lieu de relation et d'interaction dont l'enjeu est de conserver ou de transformer les rapports entre les individus qui traversent cet espace. Comme je l'entends, il s'agit d'un lieu à la fois divisé et imposé qui peut être riche en symboles. C'est un lieu que chacun tente de s'approprier, de rendre personnel malgré les difficultés que l'on peut rencontrer à cet exercice. Cette appropriation du territoire et du pouvoir que l'on peut y exercer va jusqu'à devenir un enjeu, un défi, car l'espace créé est un possible parmi d'autres. L'espace relationnel se définit comme un centre d'actions et d'interactions qui est soumis aux exigences d'espaces plus larges comme la société ou le monde. L'espace personnel se confère au concept d'intimité. C'est un espace où se forge l'identité personnelle et sociale d'un individu, où se construisent le social et le culturel. Dans ce carrefour empreint de charge affective et sociale, l'individu est libre de se mouvoir et d'échanger selon ce qu'il s'accorde et ce qu'il accorde aux autres. L'espace relationnel détermine la configuration des communications fonctionnelles et relationnelles d'une organisation.

L'espace intime n'existe pas seulement dans la sphère du privé, il se déplace avec chacun, le suit, même lorsqu'il pénètre dans l'espace public

Les concepts d'intimité et de vie privée forment non pas une opposition binaire comme intime / non intime et privé / public, mais plutôt un continuum socialement négocié et

qu'influencent différents contextes. Le sociologue Erving Goffman¹⁷ décrit les facteurs sociaux et culturels en distinguant les comportements « appropriés » et les comportements « inappropriés », et explique comment ces comportements créent des « protocoles ». Ces protocoles sont incroyablement complexes, et leurs nuances reflètent les changements subtils qui forment les groupes sociaux ainsi que les normes et les lieux culturels.

III - LES TERRITOIRES DE L'INTIME OU CE QUI EST EN JEU DANS LES RAPPORTS

1) Entre l'intimité et l'espace public

Le territoire est un espace, un lieu clos occupé par une personne ou un groupe et qui en devient la propriété. Le territoire est un espace limité physiquement ou subjectivement selon les individus. Sa fonction est de préserver une certaine intimité ; ses frontières le défendent contre toute intrusion. Marquer son territoire, c'est émettre des symboles qui permettent de définir un rapport entre soi et autrui.

Le territoire peut être vu comme une réordination de l'espace, selon Guy Di Méo¹⁸, le concept de territoire réunit les notions d'espace de vie, d'espace social et d'espace vécu. Il note l'importance de la construction d'une appartenance, d'une identité collective comme une expérience concrète de l'espace social. Le territoire traduit un mode de découpage et de contrôle de l'espace, il est une représentation mentale d'origine sociale.

Entre la notion d'intimité et celle d'espace public, il y a comme une opposition : intime serait-il l'antonyme de public ? Le concept d'intimité est souvent défini par une confrontation de l'espace public et de l'espace privé, deux domaines que l'on pourrait opposer entre ce que l'on partage avec le plus grand nombre et ce que l'on partage avec quelques proches. En réalité, si l'espace intime est un espace subjectif dont le centre est le sujet, c'est bien ce sujet, porteur d'intimité, qui appréhende l'espace public et qui le compose avec autrui. Est-il nécessaire de rappeler que les comportements changent en fonction des caractéristiques des sujets, de leur âge, de leur sexe ? Femmes et hommes, jeunes et vieux, ne se comportent pas de la même façon dans l'espace public, ce qui renvoie évidemment à l'environnement social, culturel, politique, de chacun¹⁹.

La présence d'autrui est en fait la clé d'union entre les notions d'intimité et d'espace public. Ce rapport est donc moins celui de l'articulation entre deux espaces distincts que celui de la relation à l'autre dans l'espace public. En ce sens, l'espace public peut être compris comme

un espace partagé, sur lequel personne n'a de droit exclusif et à l'intérieur duquel est ressentie comme normale la présence non-sollicitée de tiers. Il s'agit ainsi d'un lieu où tous ont — ou devraient avoir — un accès égal.

2) L'intimité liée au secret et à la confiance

Le XVIIIe siècle reconnaît l'existence d'un ensemble de pratiques obéissant à la seule autorité de l'individu, échappant au contrôle de l'institution et à cette volonté gestionnaire, constituant, au sens métaphorique, un lieu pourvu de frontières, relevant enfin du secret de chacun et marquant sa séparation d'avec la sphère du public. On aura reconnu là, d'abord, le privé, et particulièrement l'intime, même si l'on admet que le privé peut apparaître souvent comme sa forme socialisée. Si le privé est ce que l'institution admet ou se résout à admettre comme un espace de liberté ou comme un territoire échappant à son droit de regard, l'intime est ce qui appartient à l'individu en propre comme son secret, ce dont il a, lui seul, une connaissance intuitive. Il peut s'agir de pratiques – et elles relèvent alors du privé –, mais aussi et plus encore de sentiments, d'une intériorité spécifique qui constituent la nature propre et marquent les différences entre les individus.²⁰

Le secret se loge dans cette division historique du privé et du public en fondant des cercles de confiance où se mêlent des confidences, des paroles et un « for intérieur » formé de convictions et de croyances. Dans la confiance, des accords se scellent entre les personnes, des réseaux d'entente, d'intelligence et de séduction se forment, des croyances se dispersent²¹.

Chevillée au secret, l'intimité l'est par ces deux genres de propriétés distincts et consacrés par le droit que sont la propriété privée et la propriété de soi. Il ne s'agit pas d'un secret cultivé et gagné par des efforts individuels, une lutte quotidienne dans un combat à mains nues, mais par l'institution d'une séparation historique entre l'homme privé et l'homme public. Cette frontière a été construite sur un socle dès le XVIIIe siècle : un droit au secret d'une part de ses conduites, de ses paroles et de ses gestes. De sorte que la détention de secrets incarne, où est coextensive à la propriété privée et à la propriété de soi, à l'intimité et au secret²².

La circulation des sentiments, des expériences et du savoir doit être assurée par une confiance réciproque, pour livrer leurs secrets, les humains ont besoin de confiance. L'intimité joue un rôle fondamental dans ce processus : permettant l'instauration des conditions nécessaires de confiance et de sincérité. Anthony Giddens²³ se livre à une analyse de la confiance et de la sécurité ontologique qui sont le lien entre l'individu et les institutions. Deux types de relations de confiance sont en jeu, celles en face à face, en

relation de co-présence et celles anonymes avec les systèmes abstraits. Les relations en co-présence, explique-t-il, reposent sur une foi dans la fiabilité et l'intégrité de la personne. Avec les systèmes abstraits, la confiance nécessaire à leur fonctionnement et à leur légitimation est obtenue par la foi dans le savoir expert et son entretien par les attitudes professionnelles des représentants des systèmes abstraits.

Possession d'un lieu et possession d'un corps à l'abri de la vue, l'homme privé se réalise par cette double puissance indispensable, une protection à la recherche de confiances. Parce que le secret est synonyme de confiance, les sociabilités ne se confondent jamais avec la société. Parce qu'il se loge dans cette division historique du privé et du public, en soustrayant en quelque sorte des liens de l'ordre social, le secret joue à plein sur le registre de l'immunité. Nous y sommes, l'intimité pourrait se définir comme une sphère où les paroles et les actes n'ont pas de conséquences sociales.²⁴

Le secret, nous dit le sociologue allemand Georg Simmel²⁵, confère une dimension immense à la vie, il permet une affirmation de l'identité en donnant accès à l'intimité. L'essence du secret est de maintenir l'autonomie entière de la personne, pourtant, tout exprimer, tout dire place les individus dans des états de dépendance vis-à-vis de l'écoute et de la parole de l'autre et rend les relations plus fragiles.

« C'est justement d'être à deux qu'on est seul, car on est l'autre quand on est fondu dans l'intimité. »²⁶

L'intimité est, en terme général, le besoin de solitude, de repli sur soi-même qu'éprouve une personne qui partage un espace avec d'autres et ce besoin d'intimité vient justement du fait que nous côtoyons constamment les autres. L'intimité appartient au domaine privé, au domaine des choses qui demeurent cachées aux autres mais qui peuvent être révélées en certaines circonstances. L'intime est « en dedans ». Elle consiste en la reconnaissance de ce qu'un individu possède intérieurement et exclusivement, de ce qu'il soustrait au regard du public et de ce qui le définit par rapport à ses semblables. Cette reconnaissance peut se faire de deux façons : individuellement, dans l'exercice solitaire de la pensée, ou encore dans le cadre d'une relation de confiance permettant le partage volontaire de cette pensée. La distinction entre le sensible et le non-sensible passe la plupart du temps par le langage²⁷. En effet explique Bernadette Bawin-Legros, celui-ci marque la vie sociale et remplit l'existence d'objets chargés de sens. L'intimité réclame un respect de chacun, une communication claire et honnête qui engendre la confiance²⁸.

La conversation est un langage significatif de l'intimité, il est le dicible et l'indicible où raconter devient un dévoilement de la chose intime. Les sentiments partagés forment une *relation* d'intimité.

Lorsqu'un individu expose sa parole, cet acte d'échange comporte le risque de mettre au grand jour son intimité, il peut en dire trop ou pas suffisamment, en ne parlant pas des choses importantes pour éviter de se mettre en danger. Celui qui reçoit cette parole est appelé alors se situer dans une neutralité bienveillante et une prise de position empathique, il se maintient à une certaine distance du propos énoncé. Ecouter avec empathie, c'est écouter avec toute sa personne, c'est être disponible à l'autre. Cela suppose que celui qui écoute sorte de tout préjugé et jugement et qu'il se place dans une réalité énoncée présente. Ainsi il est possible que soit créé un espace relationnel particulier, un espace où se tissent des liens humains.

Les intimités exposées, esquissées, dévoilées exigent des compétences appliquées et appropriées au contexte spatial de la rencontre, de l'échange et de l'intrusion²⁹. L'intimité regarde l'intériorité de chaque individu, aussi doit-elle être respectée et ne peut être partagée que par consentement.

3) Le respect de l'intimité

Chaque individu cherche à acquérir et préserver des zones de l'espace social à l'abri des autres, de ceux qui sont à l'extérieur. La gestion de l'espace pour l'intimité marque l'histoire des lieux collectifs et des lieux de vie institutionnels qui progressent vers un plus grand respect des personnes qu'ils accueillent.

L'intimité renvoie à l'intériorité et à l'identité du sujet, son respect suppose donc d'abord un respect de la frontière qu'oppose le corps ou l'espace privé de l'autre, puis une intention d'attention à ce que l'individu laisse connaître de lui-même. Si l'intimité est une frontière entre l'autre et l'identité propre de l'individu, le respect de l'intimité suppose de la part d'un tiers une double attitude. La première demande un respect de la frontière de l'autre, une « non-intrusion » dont l'éventuel franchissement ne peut être négocié et accepté qu'avec un intime. Et la seconde est relative à une démarche de différenciation de l'autre qui en fait quelqu'un d'unique.

Respecter l'intimité de l'autre, c'est donc instaurer une relation de respect et de reconnaissance, c'est éviter toute intrusion dans l'intérieur secret de l'autre mais c'est aussi porter attention à ce qu'il donne à connaître de son intériorité³⁰. L'intimité est le lieu de la dignité de la personne, elle suppose l'entrée dans l'ordre personnel. L'éthique ne se limite donc pas à ne pas franchir la frontière entre l'intérieur de la personne et l'extérieur social : le respect de l'intimité est une présence négociée. Cela signifie que l'intimité d'une personne

ne peut être réalisée que dans le cadre d'une relation qu'elle a librement concédée et c'est souvent l'intention de la relation qui est déterminante.

Respecter l'intimité, c'est séparer l'ordre extérieur des choses et des objets de l'ordre spécifique de la personne, c'est-à-dire être présent dans une relation consentie et non faire de l'utile. Respecter l'intimité de l'autre, c'est aussi s'impliquer soi-même.

Lorsqu'un individu demande de l'aide, il expose son intimité au risque d'intrusion d'un tiers. Le risque de la relation d'aide est qu'elle glisse dans un rapport dominant/dominé avec à la clef une intrusion toujours plus importante. Les professionnels insistent souvent sur la nécessité de respecter la personne. Il arrive pourtant que leur attitude se trouve légitimée par le lieu où se déroulent les rencontres qui est une propriété sociale, un bien collectif et il va de soi que la collectivité incarnée par les professionnels a un droit de regard pour en contrôler l'usage. Alors cette perte du contrôle du regard d'autrui sur soi menace le territoire d'intimité, lieu sécurisant par excellence, qui permet à l'être social de se définir dans la permanence. Le respect de l'intimité peut être vu comme le paradigme de la juste distance à trouver dans la relation d'aide. Si l'intimité passe par une retenue des gestes, une séparation physique, c'est une attitude générale de respect qui pourra être garante de l'éthique d'une relation qui oblige à transgresser les limites habituelles.

Souvent, les individus n'ont pas la même notion de l'intimité et de son respect. Le choix d'un tiers doit relever de la personne elle-même autant que possible. Certains ne supportent pas que plusieurs personnes interviennent auprès d'eux ou de leurs proches, ce défilé changeant de différents intervenants peut leur donner le sentiment d'une « violation d'intimité ». D'autres au contraire verront dans ces changements une façon de protéger leur intimité de l'implication d'une seule personne.

La notion d'équipe prend tout son sens lorsqu'il s'agit de réguler et clarifier les rôles techniques et relationnels. L'institution peut avoir un rôle de régulation des relations entre la personne et celui qui aide (le tiers aidant). Cette régulation passe par la garantie d'une certaine distance professionnelle et d'une relation « vraie » qui ne glisse pas vers un surinvestissement protecteur ou pervers.

Le tiers aidant est aussi vulnérable, lorsqu'il apporte son aide ou son éclairage professionnel, dans le sens où il peut lui être reproché de fonctionner avec une certaine distance et à l'inverse être accusé de trop d'implication affective.

Lorsqu'un tiers se trouve dans un échange difficile, quand une charge émotionnelle ou symbolique entre enjeu, la difficulté, est d'éviter de céder à la tentation naturelle de se retrancher dans une attitude plus mécanique en mettant à distance l'événement vécu.

Pour protéger les personnes qui sont amenées à se confier à un tiers, au sein d'une institution, la notion de secret professionnel a été instaurée. Le secret est une garantie d'ordre public pour l'utilisateur et sanctionne ou garantit la confiance en une profession, celui qui recueille le secret est lié à son interlocuteur par une sorte de contrat moral³¹. Si la discrétion professionnelle engage le service, le secret professionnel engage la personne elle-même et contribue à instaurer la relation de confiance. Le droit au respect de la vie privée, à l'intimité, au secret professionnel doit être regardé comme l'un des droits fondamentaux d'un individu.

POUR CONCLURE

L'espace intime est un espace subjectif dont le centre est le sujet et c'est bien ce sujet, porteur d'intimité, qui appréhende l'espace public et qui le compose avec autrui.

L'intimité découle d'une conception publique des rapports sociaux, c'est le regard public qui construit l'intimité, c'est lui qui nous enseigne ce qu'il faut dire et ce qu'il faut taire et qui nous permet une certaine construction de la confiance. Cette confiance n'est jamais acquise, elle se construit dans le temps et est à consolider en permanence. Dans l'espace relationnel dans lequel se meut chaque individu, les territoires de l'intime ne sont pas franchement définis et changent selon les personnes ; cependant nous pouvons admettre une double définition de l'intimité : l'intimité intérieure et solitaire, celle qui est propice à l'introspection et aux secrets de l'âme et l'intimité extérieure, celle qui implique une co-présence et s'insère dans la confiance, la complicité et la sociabilité communautaire. Partager une intimité sociale, c'est partager un territoire dans des distances et des espaces définis par les personnes, c'est consentir à l'intrusion de l'autre et c'est aussi se mouvoir sous la protection du secret professionnel. La dialectique entre le retrait et la participation est l'une des propriétés essentielles de l'intimité : accéder à un espace réservé signifie autant une *libération* (se cacher du monde) qu'une *discipline* (perfectionnement de soi ayant pour visée la participation dans le monde social). La dialectique du retrait et de la participation prend tout son sens dans un contexte normatif où les frontières entre l'intime et le social sont clairement dessinées. Ainsi, c'est parce que dans le monde social les destins individuels sont clairement structurés par des institutions que le repli dans l'intimité signifie autant un refuge salutaire qu'un cadre formateur. La conscience d'un soi intime est reliée aux appartenances qui assignent, sans équivoque, une identité aux individus. L'intimité a partie liée aux allégeances — familiales, sociales, professionnelles, patriotiques — et aux contraintes qu'elles comportent.

-
- ¹ Peter BERGER et Hansfried KELLNER, « Le mariage et la construction sociale de la réalité », in Dialogue, 4 ° trimestre, 1988, p.11.
- ² Olgierd KUTY, *La négociation des valeurs- Introduction à la sociologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 1998, p.61.
- ³ « Intimité et dépendance », Groupe de réflexion de l'Association des Paralysés de France (APF), *Les cahiers de l'APF*, 1996.
- ⁴ Jean-françois LAE & Bruno PROTH, « Les territoires de l'intimité, protection et sanction, dans Revue d'ethnologie française, numéro 2002/1
- ⁵ Jean-françois LAE & Bruno PROTH, « Les territoires de l'intimité, protection et sanction, dans Revue d'ethnologie française, numéro 2002/1
- ⁶ Anthony GIDDENS, *La Transformation de l'Intimité. Sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes* (Titre original : The Transformation of Intimacy), Le Rouergue- Chambon, 2004.
- ⁷ « Intimité et dépendance », Groupe de réflexion de l'Association des Paralysés de France (APF), *Les cahiers de l'APF*, 1996.
- ⁸ Jean-François LAE, « L'inimité : une histoire longue de la propriété de soi », dans *De l'intimité*, volume 35, numéro 2, sous la direction de Bernadette BAWIN et Renée B. DANDURAND, Sociologie et sociétés, Montréal, presses de l'Université de Montréal, 2003.
- ⁹ « Intimité et dépendance », Groupe de réflexion de l'Association des Paralysés de France (APF), *Les cahiers de l'APF*, 1996.
- ¹⁰ Geneviève BERNARDIN, Sandra DECELLE, Lucinda DOS SANTOS (Eohs-Poly'Gones), Florence LE NULZEC (Eohs-Poly'Gones) & Ludovic VIEVARD, *L'intimité dans l'espace public...éternelle dialectique*, Direction de La Prospective Du Grand Lyon, Lyon, Les cahiers du Millénaire3, 2005.
- ¹¹ Par espace social, j'entends un espace intermédiaire entre l'espace public qui englobe tout ce qui relève de l'Etat, des collectivités locales et des services publics, et l'espace privé qui recouvre la vie privée et les entreprises privées.
- ¹² « Intimité et dépendance », Groupe de réflexion de l'Association des Paralysés de France (APF), *Les cahiers de l'APF*, 1996.
- ¹³ Geneviève BERNARDIN, Sandra DECELLE, Lucinda DOS SANTOS (Eohs-Poly'Gones), Florence LE NULZEC (Eohs-Poly'Gones) & Ludovic VIEVARD, *L'intimité dans l'espace public...éternelle dialectique*, Direction de La Prospective Du Grand Lyon, Lyon, Les cahiers du Millénaire3, 2005.
- ¹⁴ Cristina RIVIERA, « L'intimité familiale : quêtes et limites de l'engagement envers le proche », dans Sociologie et sociétés, *De l'intimité*, Volume 35, numéro 2, sous la direction de Bernadette Bawin et Renée B. Dandurand, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003.
- ¹⁵ E. HALL, *La dimension cachée*, Paris Seuil, Collection Point Essais, 1971.
- ¹⁶ « Intimité et dépendance », Groupe de réflexion de l'Association des Paralysés de France (APF), *Les cahiers de l'APF*, 1996.
- ¹⁷ Erving GOFFMANN, *Behaviour in Public Place*, The Free Press, 1963.
- ¹⁸ Guy DI MEO, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace », *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, pp. 37-48.
- ¹⁹ Geneviève BERNARDIN, Sandra DECELLE, Lucinda DOS SANTOS (Eohs-Poly'Gones), Florence LE NULZEC (Eohs-Poly'Gones) & Ludovic VIEVARD, *L'intimité dans l'espace public...éternelle dialectique*, Direction De La Prospective Du Grand Lyon, Lyon, Les cahiers du Millénaire3, 2005.
- ²⁰ Jean Marie Goulemot, « Tensions et contradictions de l'intime dans la pratique des Lumières », dans Benoît Melançon (éd.), *L'invention de l'intimité au siècle des lumières*, p. 13-14.
- ²¹ Jean-françois LAE & Bruno PROTH, « Les territoires de l'intimité, protection et sanction, dans Revue d'ethnologie française, numéro 2002/1.
- ²² Jean-François LAE, « L'inimité : une histoire longue de la propriété de soi », dans *De l'intimité*, volume 35, numéro 2, sous la direction de Bernadette BAWIN et Renée B. DANDURAND, Sociologie et sociétés, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003.
- ²³ Anthony GIDDENS, *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- ²⁴ Jean-François LAE, « L'inimité : une histoire longue de la propriété de soi », dans *De l'intimité*, volume 35, numéro 2, sous la direction de Bernadette BAWIN et Renée B. DANDURAND, Sociologie et sociétés, Montréal, presses de l'Université de Montréal, 2003.
- ²⁵ Georg SIMMEL, Philosophie de l'amour, Paris, Rivages, « Petite bibliothèque », 1988 (Edition allemande 1895), p. 165.
- ²⁶ Georg SIMMEL, Philosophie de l'amour, Paris, Rivages, « Petite bibliothèque », 1988 (Edition allemande 1895), p. 165.
- ²⁷ Bernadette BAWIN-LEGROS, *Sociologie de la famille. Le lien familial sous questions*, Paris, Bruxelles, De Boeck Université, 1996, p.41.
- ²⁸ Anthony GIDDENS, *La Transformation de l'Intimité. Sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes* (Titre original : The Transformation of Intimacy), Le Rouergue- Chambon, 2004.
- ²⁹ Jean-françois LAE & Bruno PROTH, « Les territoires de l'intimité, protection et sanction, dans Revue d'ethnologie française, numéro 2002/1
- ³⁰ « Intimité et dépendance », Groupe de réflexion de l'Association des Paralysés de France (APF), *Les cahiers de l'APF*, 1996.

³¹ Alain DAHMANE, « Le secret professionnel dans le cadre du travail d'aide à domicile des éducateurs », *Le portique*, Recherches2, Cahier 2, Revue de philosophie et de sciences humaines, 2004.